

Date de mise en ligne : 12 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture
075-257550004-20230712-DE-2023-067-AR
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



Objet : Autorisation pour la signature de la convention d'occupation du domaine public pour travaux avec Port Autonome de Paris -HAROPA sur le port de Vigneux sur Seine (91270)

N°2023-067

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2 6°,

Vu la délibération n°2021-081 en date du 21 septembre 2021 du Conseil d'administration portant délégation d'attributions au Président,

Vu l'arrêté du Président du SIAAP n°2023-001 du 1^{er} février 2023 portant délégation de signature à Richard BUISSET, Directeur Général,

Vu la délibération n°2021-086 du 21 septembre 2021, par laquelle le Conseil d'Administration du SIAAP a donné délégation pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, conformément aux dispositions de l'article L3211-26 du CGCT,

DECIDE

Article 1 : Le Président du Syndicat est autorisé à signer la convention d'Occupation Temporaire du domaine public avec Ports de Paris- HAROPA, qui lui permettra d'occuper l'emplacement d'environ 3 105 m² dont 100m² sont destinés à l'implantation de bases vie sur le port de Vigneux sur Seine tel que défini sur le plan joint à la convention. Cette emprise est affectée à la réalisation d'une tranchée pour l'enfouissement d'un câble électrique destiné à l'alimentation du chantier d'installation d'un collecteur d'eaux usées situé sur les emprises du Grand Port fluvio-maritime de l'axe Seine.

Article 2 : Dit que les modalités techniques et juridiques de cette autorisation sont précisées dans la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public de l'emprise sur le port de Vigneux sur Seine.

Article 3 : La présente décision sera publiée dans les formes requises et communication en sera donnée au Conseil d'Administration lors de sa séance la plus proche.

Paris, le 11 juillet 2023

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur Général


Richard BUISSET